



COMITÉ ASSURER LA GESTION ET L'AMÉNAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 9 MAI
2023

EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET
VISIOCONFÉRENCE)

Présences :

M. Dany Carpentier, président et conseiller municipal
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal (arrivée : 14 h 19)
Mme Sabrina Roy, conseillère municipale (arrivée : 13 h 05)

Mme Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale
M. François Bélisle, conseiller municipal (départ : 16 h 20)
M^{me} Maryse Bellemare, conseillère municipale
M. Martin Bérubé, technicien – Soutien et développement des réseaux urbains
(départ : 15 h 04)
M. Carl Blanchet, chef de service – Gestion du territoire
M. Richard W. Dober, conseiller municipal
M. Robert Dufresne, chef de service – Développement, redéveloppement et programmes
M. Patrice Dupuis, directeur général, STTR (départ : 15 h)
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
M. Patrice Gingras, directeur – Génie (arrivée : 13 h 06)
M. Marc-André Godin, directeur adjoint – Aménagement et développement durable
Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet – Cabinet du maire
(arrivée : 14 h 06, départ : 15 h 06 à 15 h 14)
M. Robert Lajoie, urbaniste en chef
M^e Sarah Landry, juriste en accès à l'information
Mme Myriam Lavoie, chef de service – Planification et urbanisme
M. Daniel Massicotte, coordonnateur – Plan directeur et parcs
Mme Marianne Méthot, directrice de cabinet – Cabinet du Maire
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal (13 h 34 à 16 h 05)
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
M. Michaël Provencher, capitaine – Division de la surveillance du territoire
(départ : 13 h 24)
Mme Elisabeth Quessy, coordonnatrice – Architecture, programmes, patrimoine et redéveloppement (16 h 06 à 16 h 35)
Mme Cynthia Simard, directrice – Communication et participation citoyenne
(départ : 14 h 42 à 14 h 49)
Mme Pamela Andrea Soto Abasolo, coordonnatrice – Schéma et plan d'urbanisme
(départ : 16 h 35)
M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable
M. Luc Tremblay, conseiller municipal (13 h 15 à 15 h 03)
M. François Vaillancourt, directeur général

Absence : Mme Geneviève Auclair, vice-présidente et conseillère municipale
M. Orlanduccio Fantini, citoyen membre
Mme Éliane Monteiro, citoyenne membre

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la réunion

La réunion débute à 13 h 03 et le président constate que l'assemblée n'a pas le quorum. Par conséquent, Mme Maryse Bellemare et M. François Bélisle sont désignés par les membres présents pour agir à titre de substitut pour la durée de la réunion.

2. Consentement à l'enregistrement de la réunion

M. Dany Carpentier demande aux personnes présentes s'ils consentent à l'enregistrement de la réunion. Tous y consentent et la réunion est enregistrée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Dany Carpentier fait la lecture de l'ordre du jour et l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 14 avril 2023

L'adoption du procès-verbal du 14 avril 2023 est reportée à la prochaine réunion du Comité.

5. Bruit excessif – Bar La Diversité

Une requête a été déposée par un citoyen qui souhaite l'intervention de la Ville pour réduire les nuisances causées par le bruit excessif qui émanerait du Bar La Diversité. L'une des solutions soulevées par le requérant serait, entre autres, l'installation d'un mur coupe-son. Or, M. Marc-André Godin explique aux membres du Comité que les attestations de l'établissement sont conformes, que la situation est conforme et autorisée par les règlements d'urbanismes, et souligne que les pouvoirs de la Ville s'arrêtent à la vérification du respect des règlements municipaux. Au niveau de la Direction de la Police, M. Michaël Provencher souligne qu'ils peuvent travailler avec les parties pour trouver des solutions, et souligne l'établissement respecte les dispositions de la Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Les membres du Comité discutent de la situation, et M. Richard W. Dober affirme qu'en demeurant inactive, la Ville n'envoie pas un bon message à l'égard des futurs propriétaires de logements au centre-ville. Pour sa part, M. Dany Carpentier se questionne sur la façon dont la Ville peut harmoniser les deux usages, et M. Marc-André Godin explique que l'usage des bars et boîtes de nuit a été concentré en un endroit pour éviter que cet usage soit étendu sur le territoire. Enfin, M. Carpentier affirme qu'il est disponible pour s'entretenir avec les deux parties pour régler le présent litige.

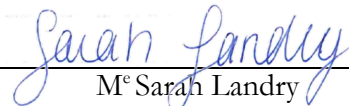
(...)

Levée de la réunion

La réunion est levée à 16 h 41.



M. Dany Carpentier
Président du Comité et conseiller
municipal



M^e Sarah Landry
Juriste en accès à l'information